



INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Séverine LO, Christian CANIVENQ, Jacques FAURE, Sébastien FOURNIE, Emeline SOUM-MORERE.

Excusés : Dorothee RHAULT, Jean-Yves DELMAS, Roselyne ALBERT-TARROUX, Alain TROUCHE

Secrétaire de séance : Martine ALBERT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024

1 - Approbation des PV des 8 et 24 juillet 2024 :

Les procès-verbaux des conseils municipaux sont approuvés à l'unanimité.

2 - Délibération pour délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire :

Le code de collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire certaines attributions qui sont de son pouvoir. Prendre une telle délibération ne semble pas être justifié à l'approche de la fin de la mandature et aux habitudes de notre commune, de petite taille, qui a toujours fonctionné par décision collective en Conseil Municipal.

3 - Délibération pour le cadeau de mariage de la Présidente de l'OMSCS :

Afin de remercier Chantal à l'occasion de son mariage, pour tout le bénévolat qu'elle exerce à l'office municipal, le Conseil prend une délibération pour lui offrir un cadeau.

4 - Audition du Président de l'ASPV sur le projet du parc de Corail :

M. Benoit PIQUART présente différentes photos sur le projet d'aménagement du parc. Il présente aussi le projet du changement du portail sortant sur la D31 (route d'Albi). Ces deux projets seront financés par l'association sous forme d'un don à la commune. Le Conseil donne un avis favorable et signera le devis du portail en préconisant une étude sur la sécurité pour la sortie sur cette départementale. En 2025 une nouvelle phase sera étudiée pour l'aménagement du parc avec du mobilier urbain et jeux pour la petite enfance.

5 - Présentation du projet d'Arbres et Paysages :

Cette association a présenté un devis pour la plantation de différents arbres sur la place du village. Le Conseil Municipal a étudié ce projet et a validé l'emplacement de ces plantations, en tenant compte de différentes contraintes (canalisations, gaines électriques, éclairage public et espace nécessaire aux différentes manifestations).

Ces plantations peuvent être subventionnées à 80 % avec le programme « un arbre, un collégien » mis en place par le Conseil Départemental.

6 - Point sur le dossier des subventions et gestion financière du projet d'agrandissement de la salle des associations :

Pour l'agrandissement de la salle des associations, l'accord de la DETR (état) a été reçu à hauteur de 40 % du projet, soit 205 500 €. La commune attend l'accord de la Région, soit une enveloppe forfaitaire de 21 000 € à laquelle devraient s'ajouter 35 000 € pour les travaux de rénovation énergétique. En ce qui concerne le Département, la commune est en attente de l'accord pour une subvention complémentaire de l'ordre de 20 à 30 %. Ces différentes subventions peuvent être débloquées suivant l'avancement des travaux par tranches de 30 %. Cette possibilité, pour la commune, allège le recours à des avances de trésorerie financées par le prêt relais.

Pour cet investissement la commune va avoir recours à un emprunt d'environ 150 000 €. Le conseil fera appel à un courtier afin de négocier au mieux le taux de l'emprunt auprès de différentes banques.

Pour l'agrandissement du cimetière et le local de rangement, il sera fait un point pour l'accord des subventions en attente.

7 - Rampe d'escalier pour accès partie enherbée face à la mairie :

Un devis va être demandé à l'entreprise DOURDOU pour une rampe installée au centre de l'escalier.

8 - Ramassage des ordures ménagères à Restoulières :

Le nouveau camion poubelle ne peut plus emprunter le pont sur la Vère à cause de son tonnage. Pour des raisons de sécurité il n'a pas le droit de reculer au-delà d'une certaine distance. Ces contraintes posent un problème pour la collecte sur le chemin de la Gardelle au lieu-dit Restoulières. La seule solution semble être que les deux habitants concernés déposent leurs déchets dans des containers entreposés sur une dalle de béton installée par l'employé municipal au niveau de l'entrepôt de la salle de l'association Saint-Sauveur.

9 - Voiries - projet sens unique du chemin de Rouquette et demande de ralentisseur à la Gacharié :

Pour le chemin de Rouquette, le sens unique mis en place a été décidé compte tenu de la dangerosité du virage à angle droit, sans visibilité et de l'accroissement de la circulation provenant de l'ouverture de la crèche. Pour supprimer ce sens interdit et éviter les face à face dans ce virage, il est envisagé, uniquement dans ce virage, de créer deux voies séparées par un « haricot » au niveau de la maison ROUANET, la partie du terrain nécessaire ayant été achetée.

La demande de ralentisseur à la Gacharié a été refusé par le Conseil Municipal compte tenu du peu de circulation sur ce chemin et de l'existence de virages en amont et en aval de la ligne droite.

10 - Service minimum accueil (SMA) dans le cas de grève à l'école :

Trois personnes bénévoles sont recherchées pour s'occuper des élèves présents un jour de grève. Leur identité doit être fournie à l'académie.

11 - Compte rendu de la commission Urbanisme sur les Zones artificialisation Nette (ZAN) :

Le rapport triennal a été élaboré par la commission depuis 2011. 5ha 41 ont été urbanisées. Ce diagnostic est à la disposition de la population en mairie ainsi que sur le site de la commune. Une délibération est prise par le Conseil validant ce rapport. Ces documents seront transmis à la préfecture, à la Région, à la 3CS et au SCOT (syndicat de cohésion territoriale du Ségala, du Causse et du Cordais).

12 - Compte rendu de la réunion sur la prestation complémentaire santé :

Au 1er janvier 2025, il doit être proposé à tout agent travaillant à la mairie, un contrat de prévoyance (afin de compléter le salaire après réduction des indemnités journalières). Le CDG (centre de gestion) propose ce type de contrat labellisé. Le Conseil approuve cette démarche. L'obligation pour la complémentaire santé se fera à partir du 1er janvier 2026.

Questions diverses :

- L'élaboration d'un document Unique des Risques Professionnels est obligatoire pour tous les agents. Les employés de la commune vont préparer ce document en s'inspirant de documents existants.
- Appel à candidature pour un poste de lieutenant de louveterie : si une personne est intéressée, elle doit contacter la Fédération de Chasse du Tarn.
- Le fascicule « Mag de l'Interco » paraît deux fois par an. Si des associations veulent y faire paraître certaines de leurs initiatives ou activités, elles doivent contacter le service communication de la 3CS.
- Une cotisation doit être versée à TRIFYL par la commune, afin que l'employé communal puisse déposer des encombrants. Le Conseil Municipal donne son accord.

Dates à retenir :

Dimanche 29 septembre : Foire aux Plantes

Prochain conseil municipal : mercredi 16 octobre à 20h30